

Le Chesnay, le 15 Janvier 2004

DEBAT SUR L'ECOLE

Réunion tenue à l'Inspection Académique le 9 Janvier 2004 en présence de 18 personnes

L'animateur Monsieur CLAEYSSSEN, retraité de l'Education Nationale se présente en qualité d'animateur, et souhaite engager le débat et aider à formuler des avis fussent-ils minoritaires.

Au préalable, une interrogation s'est exprimée sur le fondement de ce débat ; sans s'attarder sur l'aspect politicien auxquels les médias veulent parfois le réduire, il convient de souligner les aspects objectifs et positifs.

La loi de Juillet 1989, très grande loi au demeurant, s'essouffle puisque aujourd'hui 70 % de la tranche d'âge accède au Baccalauréat (en incluant le bac professionnel) et que des élèves quittent le système sans qualification. Or, l'école doit conduire les jeunes vers une meilleure formation. IL y a 50 ou 60 ans en arrière, ne sachant pas lire, on pouvait devenir balayeur. Le technicien de surface, aujourd'hui, doit impérativement pouvoir comprendre les étiquettes des produits qu'il emploie. Or, 7 % des jeunes sortent du système sans même posséder un CAP.

C'est la première fois que la parole est donnée à tous les Français avant d'établir la loi ; c'est une consultation unique en la forme. Dans les années 80, les consultations n'étaient qu'internes, alors que cette fois, les réunions sont publiques, et la participation de chacun est libre.

L'ampleur de cette démarche est à l'aulne du problème. Notre société doute d'elle-même, et lors des réflexions qui ont entouré la question de la laïcité, des hésitations ont vu le jour : « visible », « ostensible », « ostentatoire ». Cette société ne sait ni où elle va, ni ce qu'elle veut.

Trois thèmes ont été retenus majoritairement pour cette journée.

I L'Egalité en question

Cette notion recouvre la nécessité de faire réussir les élèves indépendamment de leur origine sociale, et de tenir compte des élèves qui ne réussissent pas dans l'école d'aujourd'hui. Il doit y avoir une égalité dans la dignité.

Des exemples sont donnés au sein du département en comparant les destinées de certains élèves de Versailles à celles des élèves des Mureaux.

Depuis plusieurs années, la durée moyenne des études s'est allongée. Théoriquement affichée à 16 ans, les moyennes conduisent plutôt au chiffre de 18 ans. 87 % des enfants de cadres supérieurs accèdent au Bac, contre 45 % d'enfants d'ouvriers.

Un autre exemple est cité : « mieux vaut être le fils d'un concierge dans le 16^{ème}, que le fils d'un employé moyen aux Mureaux ».

L'égalité dite du mérite (mérite républicain) conduit à poser les questions suivantes :

- 1) Comment faire pour que l'école permette d'échapper à un destin écrit d'avance?**
- 2) Comment l'école peut-elle corriger les inégalités sociales, et surtout ne pas les aggraver ?**
- 3) Comment parvenir à établir l'égalité dans la dignité, et quelle place fait-on dans ce cadre aux handicapés ?**

- Les propositions qui émergent d'une discussion enflammée :

→ Ne pas cantonner les élèves dans le milieu d'où ils sortent.

Cette question renvoie à deux autres : la sectorisation d'une part, et aux questions d'urbanisme d'autre part. Mieux vaudrait mélanger les populations (l'exemple de la destruction des tours à Mantes la Jolie Val Fourré est donné).

→ Le problème viendrait d'une proportion qualifiée de « pénalisante » d'élèves issus de milieux défavorisés → l'idée de réunir des élèves plus homogènes fait émergence.

→ Les notions de discrimination positive (donner le plus à ceux qui ont le moins) sont discutées. Le bilan des ZEP est évoqué, l'exemple des Sciences Politiques ouvrant ses portes aux meilleurs élèves de lycée de banlieues difficiles est noté comme un encouragement bien que sa crédibilité reste marginale. L'ENA est évoqué, de même un lycée de centre ville accueillant une cité → doit-on appliquer la même pédagogie pour des élèves si différents ? Si oui, le risque de nuire aux plus démunis est à craindre.

La discussion a trait aux classes de niveau bien difficiles à gérer pour l'enseignant, et pas forcément profitable à chacun des enfants, les plus doués risquant de perdre leur temps, sauf à inventer une pédagogie double (on présuppose des enseignants bien formés à cet exercice délicat.)

→ Faut-il aboutir à des classes homogènes → la question renvoie à la formation des maîtres à l'IUFM, à la nécessité que les élèves soient valorisés (les bons et les moins bons).

→ Comment prendre en compte toutes les compétences non scolaires de l'élève (serviable, attentif aux autres).

→ Il conviendrait de ne pas nommer les jeunes professeurs dans le ZEP, et si l'on est contraint, il faudrait pouvoir les récompenser financièrement (ce qui est déjà le cas) de façon plus substantielle, les faire accueillir et les prendre en charge par une équipe.

→ L'école favorise l'intégration, ce problème semble se vérifier.

- Ne demande t'on pas trop à l'école ?
- Comment éduquer les parents ?
- Quid de la crise de l'autorité parentale ?

Certains enseignants sont -exigeants- mais on ne peut pas enseigner sans « l'utopie », ou du moins la volonté que tout élève puisse progresser. Il convient que les professeurs aient une vocation.

- On cherche à instruire par l'aspect ludique, ce qui conduit à la dispersion, à l'absence de rigueur, et à la perte dommageable du sens de l'effort pour soi-même.
- On peut retenir les principes du Philosophe ALAIN qui dit que l'enfant veut grandir.
- Le Docteur FREUD dit que « quoi que vous fassiez, vous ferez mal » néanmoins, il faut faire.
- Recentrer l'école sur ses missions essentielles.

II Question sur la scolarisation des enfants handicapés ou gravement malades.

Comment reconnaître l'égalité ? On constate que depuis une vingtaine d'années, le regard vers un handicapé change. La Loi de 1975 a été très importante en prenant acte. Dans la Loi de 1989 il est écrit qu'il est souhaitable que l'enfant handicapé aille à l'école, mais ce n'est pas un droit.

L'intégration est forte en maternelle, plus difficile ensuite, bien que le chemin avance. Depuis un an, il s'agit d'une priorité présidentielle (mais les structures sont nombreuses, affaires sociales, santé, justice).

Une enquête a montré que 35 000 élèves handicapés ne seraient pas pris en compte.

→ L'intégration diffère selon la nature des handicaps :

- visuel → on a des solutions techniques appropriées ;
- auditif → c'est plus difficile, car il faut trouver des spécialistes de la langue des signes.
- moteur → la solution réside dans des accès aménagés.

→ Il semblerait que les parents soient mieux associés.

→ L'intégration la plus difficile à réaliser concerne les handicaps intellectuels. « Le trisomique » est plus rarement intégré à l'école élémentaire. Cependant, il existe des classes « trisomiques » en collège. Dans les collèges concernés, le CA a été saisi pour que ces enfants soient mélangés aux élèves ordinaires.

→ L'objectif reste l'intégration sociale ; permettre à ces enfants d'acquérir une nécessaire autonomie d'autant que désormais ils meurent plus tard.

- Comment faire pour scolariser les élèves handicapés ou malades ?

- 1) Faut-il davantage intégrer ? ou
- 2) Faut-il développer l'enseignement spécialisé ?
- 3) Comment développer les partenariats avec les collectivités territoriales ?

4) Faut-il des enseignants spécialisés ou faut-il former tous les enseignants pour les handicapés ?

L'exemple de l'établissement de Toulouse Lautrec à Vaucresson est cité à plusieurs reprises. L'idée récurrente est que tout dépend du handicap (certains types de handicap d'ordre cérébral conduisent à des apprentissages particuliers). Cet établissement fait l'unanimité car il est unique, et cet établissement conduit à la réussite car il accueille des élèves valides, et dispose d'un centre de soins agréé, et de tous les spécialistes médicaux. De plus, dans cet établissement, les handicapés sont heureux de se retrouver, et d'échanger ensemble.

Propositions :

- 1) Tenir compte des handicaps.
- 2) Intégrer, ce n'est pas nier la différence, mais traiter tous les élèves de façon égalitaire (en acceptant la différence on leur reconnaît l'égalité).
- 3) Aider l'enfant valide à supporter le handicap de l'autre.
- 4) Ne peut-on penser à une intégration à l'envers exemple : l'IMPRO qui ouvre ses portes au collège.
- 5) Les collectivités locales dans les Yvelines prennent conscience d'autant que les associations (ex : les Paralysés de France) attirent leur attention.
- 6) On est tous handicapés de quelque chose.
- 7) Le projet de Loi sur les Handicapés prévoirait un accueil dans l'établissement le plus proche.

III Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

- 1) Tenir compte du projet de l'élève.
- 2) Pour beaucoup de parents, on est orienté quand on est affecté dans une filière professionnelle.
- 3) L'orientation est souvent vécue comme la marque d'un échec.
- 4) Le paradoxe réside dans le fait que les métiers porteurs d'emplois n'attirent pas les élèves (cf bâtiment)

→ Il faut tenir compte de plusieurs paramètres :

- 1) du projet de l'école, de ses goûts,
- 2) de ses capacités,
- 3) des débouchés dans la mesure où ils sont pérennes.

→ Comment développer les classes passerelles ? Celles qui existent ne fonctionnent pas bien, puisqu'elles renvoient souvent l'élève vers une situation d'échec.

→ Quels sont les rôles des COP ?

→ Essayer d'apprendre à l'enfant à voir ce qu'il veut faire.

→ Y a-t-il un âge pour orienter ? (le collège s'apparente à une gare de triage).

→ Doit-on inclure des critères non scolaires ?

→ Comment orienter vers le succès ?

→ Il faut revaloriser l'enseignement professionnel (ne plus orienter par défaut).

→ Faire en sorte que les professeurs soient en mesure de participer activement à une orientation réussie

- Il faut être très attentif à l'adéquation obligatoire entre la Carte des Formations et les débouchés.
- Une expérience d'orientation mal adaptée est décrite.
- Pourquoi ne pas envoyer de bons élèves en lycée professionnel ?
- Faut-il maintenir des élèves « décrocheurs » au collège ?
- Comment lutter contre un absentéisme chronique ?

En conclusion, cette réunion a été appréciée de tous les participants.